

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE
AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la préservation et à la gestion des Espaces Naturels Sensibles ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT que la commune de La Ferté-Bernard assure la gestion du site des Ajeux, classé au titre des Espaces Naturels Sensibles.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de fauche, de gestion et de suivi écologique afin de préserver les qualités écologiques et paysagères de ce site.

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de ces actions s'élève à 10 114,60 € HT.

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel 2026 ci-dessous :

DEPENSE			
Devis CUMA (broyage)	3 514,80 €	Aide du Conseil Départemental - Travaux (60%)	2 108,80 €
Entretien des sentiers	599,8 €	Aide du Conseil Départemental- Entretien (60%)	359,88 €
Convention MFR/an	6 000 €	Aide du Conseil Départemental - MFR (60%)	3 000 €
		Autofinancement Communal (40%)	4 645,92 €
TOTAL HT	10 114,60 €	TOTAL HT	10 114,60 €

CONSIDÉRANT qu'il convient de solliciter auprès du Conseil départemental de la Sarthe une subvention au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Après avoir délibéré ;

- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de la Sarthe une subvention au titre des Espaces Naturels Sensibles pour le financement des travaux de fauche, de gestion et de suivi écologique du site ENS des Ajeux.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint, à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

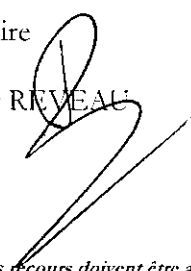
Stéphanie BRAULT



Pour copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.